

Nombre :  
de Conseillers en exercice : 19  
de Conseillers présents : 18  
de Votants : 18(19)

L'an deux mil vingt et un le 22 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Jérémie BARÉ, Yannick BLANCHARD, Christian AUVOLAT, Patricia BRECHOTTEAU, Alexandra SICARD, Françoise LOIZEAU, Dany COCQUET, Christian VÉQUAUD , Aude CHATAIGNÉ, Ninon LACOLLEY, Corinne EMERIT

Membres Absents : Joëlle CASSERON donne pouvoir à Hugues LELONG,

## 326-21 Chemin des Meuniers - Constitution d'une servitude

Monsieur le Maire expose que :

Maître GROLLEAU notaire à Chaillé les Marais est chargé de la vente au profit de Madame Carole FILLONNEAU d'une parcelle de terrain à bâtir cadastrée section AO n° 278 appartenant aux consorts BLANCHET (fond dominant) .

Maître NUSS aux termes d'un acte du 21 avril 2006 a consenti un droit de passage sur les parcelles cadastrées section AO n° 280 et 24 appartenant à la Commune (Chemin des Meuniers - fond servant).

Cette servitude ainsi constituée ne précise pas le passage de canalisations « aériennes ou enterrées » pour la viabilisation des parcelles des consorts BLANCHET.

En conséquence, il propose de conforter la servitude existante en précisant cette servitude de canalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de constituer par acte notarié la servitude grevant les parcelles ci-dessus dénommées,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître GROLLEAU, notaire à Chaillé les Marais; les frais de notaire étant à la charge du bénéficiaire de la servitude,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
Bruno Fabre

